



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Avis de promulgation du règlement 280-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, le 2 octobre 2025 :

Règlement 280-2025 abrogeant les règlements 120-2004 et 202-2017 concernant l'entretien et la fermeture des chemins pendant l'hiver

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité au www.stbrunokamouraska.ca et au bureau de la soussignée, situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 3^e jour d'octobre 2025.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière